

mazars

2B, Avenue Pierre de Coubertin
38170 Seyssinet-Pariset



4, Rue Paul Valérien Perrin
38170 Seyssinet-Pariset

HYDROGEN REFUELING SOLUTIONS

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225 115 4° du code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 30 juin 2021

Mazars Gourgue
Société par actions simplifiée d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
2B, avenue Pierre de Coubertin – 38170 Seyssinet-Pariset
Capital de 256 114 euros - RCS Grenoble 334 213 790

BBM & Associés
Société par actions simplifiée d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
4, Rue Paul Valérien Perrin – 38170 Seyssinet-Pariset
Capital de 2 206 333 euros - RCS Grenoble 311 903 496

HYDROGEN REFUELING SOLUTIONS

Société anonyme

RCS Grenoble 452 830 664

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225 115 4° du code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 30 juin 2021

A l'assemblée générale des actionnaires de la société HYDROGEN REFUELING SOLUTIONS,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225 115 4 du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 30 juin 2021, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Conseil d'administration. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 30 juin 2021. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2021.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées figurant dans le document joint et s'élevant à 561 720 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2021.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L. 225-115 4 du code de commerce.

Fait à Seyssinet-Pariset, le 29 octobre 2021

Les Commissaires aux comptes

Mazars Gourgue

BBM & Associés

Bertrand CELSE

Laurent COHN

HYDROGEN-REFUELING-SOLUTIONS
Société Anonyme au capital de 1.516.085,10 euros
Siège social : Zone Artisanale des Viallards, 38560 Champs-sur-Drac
452 830 664 R.C.S. Grenoble

ATTESTATION PREVUE A L'ARTICLE L.225—115-4° DU CODE DE COMMERCE

Je, soussigné. Monsieur Hassen RACHEDI, Président du conseil d'administration de la société HYDROGEN-REFUELING-SOLUTIONS, certifie que le montant global des sommes versées (rémunérations directes ou indirectes) aux cinq personnes les mieux rémunérées de la société au cours de l'exercice clos le 30 juin 2021 s'est élevé à la somme de 561 720 euros.

Le 29 octobre 2021
Le Président du conseil d'administration
Hassen RACHEDI